

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-79 du 02 Avril 1996
portant mise à la disposition
du Président de la Cour Suprême
de Messieurs ADOSSOU Dassi Victor
et ZOHOUN C. Bertin, Magistrats

Le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise ;
- VU la Loi n° 86-013 du 26 Février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- VU la Loi n° 90-013 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur de la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU la Loi n° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi n° 64-28 du 09 Décembre 1964 portant organisation judiciaire ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU le Décret n° 95-382 du 22 Novembre 1995 portant nomination de Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE en qualité de Président de la Cour Suprême ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996,

.../...

D E C R E T E

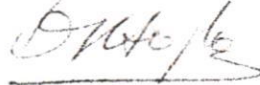
Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont mises à la disposition du Président de la Cour Suprême :

- Monsieur ADOSSOU Dassi Victor, Magistrat
- Monsieur ZOHOUN Cocou Bertin, Magistrat

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de la prise de service des intéressés sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

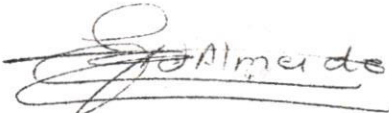
Fait à Cotonou, le 02 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



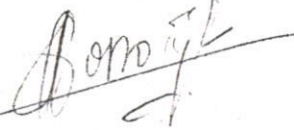
Nicéphore Dieudonné SOGLO

Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice & de la Législation



Me Grâce d'ALMEIDA ADAMON

Le Ministre des Finances



Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 04 - AN 04 - CC 02 - CS 02 - HAAC 02 - MJL 14 -
MF 04 - Autres Ministères 18 - CES 02 - GCONB 01 - DGBM - CF - DCTP -
DGID 08 - Départements 06 - ONEPI 01 - JORB 01 - Intéressés 02.